

Description	S. O.	✓	Notes
1. Composants combustibles permis dans une construction incombustible :			
a. composants mineurs combustibles <i>comme prescrit</i>			
b. matériau combustible dans des platelages métalliques protégés par :			
i. panneau de gypse			
ii. barrière thermique			
iii. aucune protection nécessaire si le bâtiment est protégé par gicleurs			
c. vitrage/double vitrage/bâtiis verticaux combustibles :			
i. généralement limités au premier/aux premier et deuxième étages			
ii. dépendant des indices de propagation de la flamme			
iii. exceptions si des gicleurs sont installés <i>comme prescrit</i>			
d. composants combustibles dans les murs extérieurs, <i>comme prescrit</i>			
e. protection de l'isolant combustible :			
i. emplacement/protection dépendant des indices de propagation de la flamme			
f. éléments combustibles dans les auvents/mezzanines :			
i. protection des ouvertures de murs au-dessus des marquises dans les bâtiments non protégés par gicleurs, <i>comme prescrit</i>			
2. Éléments coupe-feu dans les vides de construction :			
a. entre les vides de construction des murs intérieurs/plafonds/ vides sanitaires et les vides de construction des murs extérieurs et des combles/vides sous toit			
b. dans les murs :			
i. à chaque niveau de plancher/plafond			
ii. selon les dimensions horizontales/verticales maximales prescrites			
iii. exceptions, tel que permis			